

*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Guide pratique

pour la

# modification

# d'une association Loi 1901



Version juillet 2012

# Comment modifier une association loi 1901 ?

Tous les changements survenus dans l'administration de l'association, ainsi que toutes les modifications apportées à ses statuts doivent être déclarés au Guichet Unique des Associations ou à la sous-préfecture de la commune du siège social de l'association, **dans les trois mois suivant la modification.**

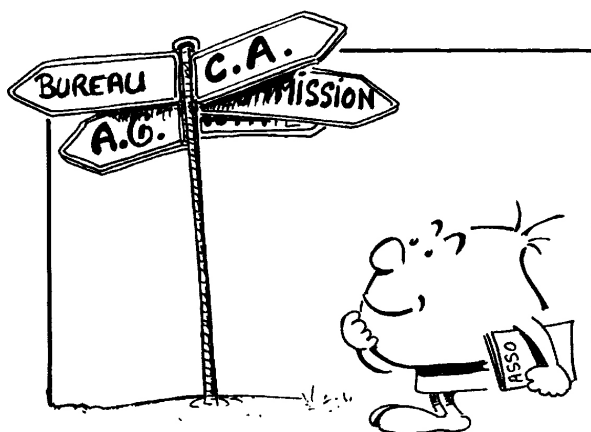
Ils doivent être en outre consignés dans un registre spécial. Ce registre doit être tenu à la disposition des autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

## Récépissé remis par l'administration

Un récépissé est adressé par l'administration dans **un délai de 5 jours** qui suivent la remise du dossier complet. Il mentionne la date de dépôt de la déclaration complète.

## Insertion au Journal Officiel

Toute modification du titre, de l'objet ou du siège social peut faire l'objet d'une insertion au Journal Officiel (facultatif). L'administration se charge de transmettre la demande à la Direction des Journaux Officiels. Les informations sont ensuite publiées dans un délai d'1 mois (version papier et version en ligne sur le site internet <http://www.journal-officiel.gouv.fr/association/>). Le coût forfaitaire de la publication de la déclaration de modification est de 31 € en 2012.



# Comment déclarer une modification d'association :

Voici tous les documents nécessaires à la déclaration de modification de votre association.

## 1. La déclaration de modification peut concerner :

→ le titre, l'objet, le siège social, l'adresse de gestion, la dissolution, veuillez compléter le formulaire **Cerfa N°13972\*02**.

→ la liste des personnes chargées de l'administration, veuillez compléter le formulaire **Cerfa N° 13971\*03**.

## 2. Fournir un exemplaire de la décision de l'organe délibérant

quelle que soit la modification déclarée (titre, objet, adresse, dissolution, autres articles)

## 3. Un exemplaire des nouveaux statuts

Quelle que soit la modification déclarée (titre, objet, adresse, autres articles), mis à jour et signé par deux au moins des personnes mentionnées sur la liste des dirigeants.

## 4. Une enveloppe affranchie

au tarif en vigueur (20 grammes) avec l'adresse de gestion de l'association.

### **ATTENTION !**

Le signataire de la déclaration doit être l'une des personnes en charge de l'administration de votre association ou le mandataire qu'elle aura désigné. Dans cette hypothèse, le déclarant devra joindre au formulaire le mandat portant la signature de l'une des personnes en charge de l'administration de votre association.

**Tout dossier incomplet sera retourné à l'expéditeur.**

## Où envoyer votre dossier ?

Selon la commune du siège social de votre association

### **. Guichet Unique des Associations** (arrondissement de Tours)

4 rue Albert Dennerly, CS 2735  
37027 TOURS CEDEX 1

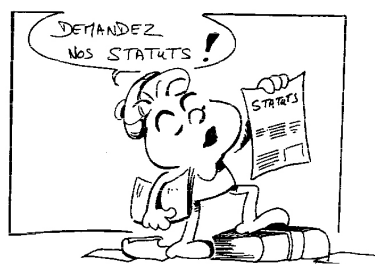
### **. Sous-Préfecture de Chinon**

1, rue Philippe de Commines  
BP 156

37501 CHINON CEDEX

### **. Sous-Préfecture de Loches**

7, rue du Docteur Martinais  
37600 LOCHES



Retrouvez toutes les informations  
et effectuez vos démarches déclaratives  
grâce à notre portail internet

# www.associations37.org



www.associations37.org  
www.associations37.org  
www.associations37.org  
www.associations37.org

Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA JEUNESSE  
ET DES  
SOLIDARITÉS ACTIVES

Espace privé Recalculer cette page

Création

Association loi 1901  
Suivez le guide de déclaration  
Cliquez ici !

Modification

Association loi 1901  
Suivez le guide de déclaration  
Cliquez ici !

Informations

Présentation du portail  
En savoir plus sur la vie associative  
Cliquez ici

Liens utiles

- Consulter votre dossier
- Demande de n° sirene
- JO associations
- Les associations en Indre et Loire

- Chèque emploi associatif
- Demande de subvention
- CERFA
- Service civique
- Guso

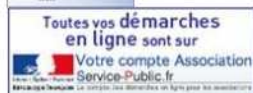
Accueil du site

## Actualités de la vie associative en Indre et Loire



### Vos points experts en Indre et Loire

7 points experts vous reçoivent dans le département pour vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches et projets. N'hésitez pas à les contacter. Téléchargez la plaquette ou rendez-vous sur leurs pages en cliquant ici. Profils et compétences des POINTS EXPERTS : Profils et compétences des points experts



### E-crédation : créez votre association en ligne

La démarche « e-crédation » vous permet de créer votre association de façon complètement dématérialisée. Ce nouveau service, développé par la direction générale de la modernisation de l'Etat en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur, est accessible sur

## LE RÉSEAU VIE ASSOCIATIVE EN INDRÉ ET LOIRE

